

Compte-rendu Comité syndical du 16 octobre 2025

Objet : Réunion du comité syndical – syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 18 mars 2025 (14h)

Lieu : Maison de la baie d'Audierne (Tréguennec)

Participation : membres présents : 13 (P), membres représentés : 3 (R), voix délibératives : 16

		Nom Prénom	Présent	Absent
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	TIT	JOUSSEAUME Éric	P	
	TIT	BUANNIC Jean-Louis	P	
	TIT	BREN Jean-Marc		Excusé
	TIT	LOUSSOUARN Christian	P	
	TIT	LE CLEACH Cyrille		Excusé
	TIT	MOREL Stéphane		X
	TIT	BOURHIS Danielle	P	
	TIT	GAIGNE Jean-Michel		Excusé
	SUP	STEPHAN Denis		X
	SUP	CANEVET Yves	P	
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	TIT	BUREL Michel	R	Excusé
	TIT	STEPHAN Philippe	P	
	TIT	CARADEC Jean-Louis	P	
	TIT	GERBE Alain	P	
	TIT	YANNIC Jean Bernard	R	
	TIT	CARIOU Jacques		Excusé
	SUP	LE GOFF Michèle		Excusée
	SUP	LE COZ Hervé	P	
Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz	TIT	LAURIOU Benoît		Excusé
	TIT	SERGEANT Gilles	R	
	TIT	BUREL Bruno	P	
	SUP	KERLOCH Gurvan		X
	SUP	LE COZ Rémy		X
Douarnenez communauté	TIT	KERVAREC Ronan		Excusé
	SUP	SAVINA Henri		Excusé
Quimper Bretagne Occidentale	TIT	COZIEN Jean-Paul	P	
	SUP	CORROLLER Christian		Excusé
Syndicat intercommunal des eaux du Goyen	TIT	KERISIT Yves	P	
	SUP	BOUER Yves-Marie		Excusé
Syndicat mixte des eaux du Nord Cap Sizun	TIT	BONIZEC Emile		X
	SUP	LAURIN Evelyne	P	

Pouvoirs :

- BUREL Michel à JOUSSEAUME Éric
- YANNIC Jean Bernard à CARADEC Jean-Louis
- SERGENT Gilles à BUREL Bruno

Personne invitée :

- PICHERAL Thomas (Directeur de OUESCO)
- GUICHARD Samuel (Coordinateur technique de OUESCO)

Ordre du jour :

- Orientations de la feuille de route 2026-2030 de la commission locale de l'eau
- Orientations de l'accord de territoire 2026-2028 du bassin de l'Ouest-Cornouaille
- Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la CCPBS et OUESCO
- Création d'un poste non permanent de technicien bocage, à temps complet
- Création d'un poste non permanent d'assistant administratif et chargé de communication, à temps non complet
- Mise à jour du tableau des emplois
- Modification des durées d'amortissement comptable
- Questions diverses

Pièces jointes :

- Support de présentation
- Délibération N°1425 portant sur la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la CCPBS et OUESCO
- Projet de délibération N°1525 portant sur la création d'un poste non permanent de technicien bocage
- Projet de délibération N°1625 portant sur la création d'un poste non permanent d'assistant administratif et chargé de communication
- Projet de délibération N°1725 portant sur la mise à jour du tableau des emplois
- Projet de délibération N°1825 portant sur l'actualisation des modalités d'amortissement

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseau, Président de OUESCO :

- procède à l'appel des membres et fait observer le quorum,
- fait adopter le compte-rendu de la séance du 18 mars 2025,
- présente l'ordre du jour de la séance.

Le comité syndical désigne Christian Loussouarn comme secrétaire de séance.

Éric Jousseau indique que 2025 constitue une année stratégique pour le syndicat. La séance du jour vise, en particulier, à échanger sur les orientations :

- de la feuille de route 2026-2030 de la CLE
- de l'accord de territoire 2026-2028 de l'Ouest-Cornouaille.

Chacun de ces documents seront soumis à la validation du comité syndical lors de la séance du 17 décembre 2025.

1 – ORIENTATIONS DE LA FEUILLE DE ROUTE 2026-2030 DE LA CLE

Thomas Picheral rappelle que la feuille de route de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille :

- arrive à échéance le 31 décembre 2025,
- définit le programme de travail pluriannuel de la cellule d'animation du SAGE et conditionne son financement,
- est élaborée par la CLE en lien avec sa structure porteuse et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

La feuille de route 2020-2025 s'est centrée sur l'organisation de la gouvernance et l'amélioration de l'efficacité des actions. Ces cinq années ont permis de confirmer la pertinence de l'organisation territoriale en place (un territoire hydrographique, une structure porteuse pour le SAGE et le PTE) tout en développant de nouveaux partenariats de fonctionnement et des projets inter-SAGE.

Le projet de feuille de route 2026-2030 définit les priorités d'action autour de 4 grandes thématiques :

- Préservation des milieux côtiers et satisfaction des usages littoraux
- Gestion résiliente et concertée de la ressource en eau
- Accompagnement des politiques publiques de l'eau et de l'aménagement
- Fonctionnement des instances et évaluation de la mise en œuvre du SAGE

Thomas Picheral présente les actions proposées pour chacune des thématiques.

Observations des membres du comité syndical :

1. *Christian Loussouarn indique que la propriété du moulin du Pouldon est en vente. Il convient de mettre en place une veille pour informer les futurs acquéreurs sur les enjeux d'assainissement et de continuité écologique.*
2. *Jean-Louis Caradec s'interroge sur le devenir des habitations situées en zone de submersion et demande des précisions sur les possibilités de rachat.*
3. *Philippe Stephan et Jean-Louis Caradec s'interrogent sur l'exhaustivité des inventaires des zones humides et évoque les cas particuliers du programme immobilier du quartier de la gare à Pont-l'Abbé et du nouveau lotissement de Peumerit.*
4. *Philippe Stephan s'interroge sur les conséquences de la mise en place d'une « Zone à Enjeu Sanitaire » (ZAES) sur la rivière de Pont-l'Abbé. La CCHPB questionne la méthodologie de OUESCO et regrette de ne pas avoir été associée à la réunion du 9 septembre 2025 portant sur l'évaluation de l'opportunité de la mise en place d'une ZAES.*
5. *Éric Jousseau rappelle que le bon fonctionnement de OUESCO et du bassin de l'Ouest-Cornouaille repose sur le principe fondateur de la solidarité amont/aval.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Éric Jousseau explique que la problématique de submersion marine et estuarienne est encadrée par le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) et les cartes d'érosion du trait de côte dans les PLU. La puissance publique ne dispose pas des moyens financiers nécessaires pour acquérir l'ensemble des bâtiments concernés.*
3. *Christian Loussouarn indique que les zones remblayées ne permettent pas de retrouver les critères de définition des zones humides. Cela induit des situations complexes sur de nombreuses communes.*
Thomas Picheral précise que les contentieux liés aux zones humides sont désormais principalement associés aux enjeux d'urbanisme. Un travail de précision de la résolution spatiale des inventaires est engagé sur les zones U et AU dans le cadre de l'élaboration des PLUiH.
4. *Éric Jousseau explique que OUESCO a, dans un premier temps, souhaité réunir les communes (Pont-l'Abbé, Loctudy, l'Ile-tudy, et Combrit) et l'EPCI (CCPBS) riverains de l'estuaire. Dans le cadre de cet échange, sans présager du périmètre de la ZAES, les communes riveraines et la CCPBS ont proposé, compte-tenu de leur proximité géographique et de l'hydrologie du bassin versant, d'associer au projet la CCHPB ainsi que les*

communes de Tréméoc, Saint-Jean-Trolimon et Plonéour-Lanvern. L'ensemble des communes et des communautés de communes concernées ont ensuite reçu un courrier sollicitant leur accord pour participer à la mise en place de la ZAES. Les communes et l'EPCI n'ayant pas été associés à la première réunion ont été contactés par la cellule d'animation du SAGE pour présenter le contexte de dégradation de la qualité de l'eau et l'outil ZAES.

2 – ORIENTATIONS DE L'ACCORD DE TERRITOIRE 2026-2028 DU BASSIN DE L'OUEST-CORNOUAILLE

Samuel Guichard rappelle :

- que le contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille arrive à échéance le 31 décembre 2025,
- qu'en application du 12^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau, l'accord de territoire se substitue aux anciens contrats territoriaux,
- que l'accord de territoire intègre le cadre plus large que constitue le Projet de Territoire pour l'Eau (PTE).

Considérant les enjeux du bassin et la consultation technique réalisée auprès des groupes de travail, le projet d'accord de territoire 2026-2028 repose sur 4 thématiques :

- Appropriation des enjeux par les acteurs et habitants du territoire
- Reconquête de la qualité de l'eau
- Restauration des milieux aquatiques
- Optimisation de la disponibilité de la ressource en eau

Samuel Guichard présente les 13 projets territorialisés sous-jacents aux thématiques.

Observations des membres du comité syndical :

1. *Jean-Louis Buannic propose de prendre en compte la langue Bretonne pour enrichir l'opération « un nom pour mon cours d'eau ».*
2. *Christian Loussouarn invite à la vigilance quant aux conclusions de l'étude portée par la CCPBS sur la réutilisation des eaux traitées. Le déplacement du point de rejet des stations d'épuration de Pont-l'Abbé et de Loctudy au niveau de la passe à poissons du moulin Neuf permettrait d'augmenter les volumes prélevables pour l'eau potable mais pourrait impacter la qualité chimique et bactériologique de l'eau de la zone conchylicole située en aval.*
3. *Jean-Paul Cozien propose de revoir la rédaction du projet intitulé « reconquête de la qualité chimique des ruisseaux de Penmarc'h, la Torche et Tronoën ».*
4. *Yves Canevet explique que les parcelles du futur parc de la rivière de Pont-l'Abbé correspondent à un marais remblayé.*
Christian Loussouarn évoque un usage de décharge.
5. *Christian Loussouarn explique que les techniques de bois mort en rivière sont originaires du Canada et ne sont pas adaptées au fonctionnement des petits fleuves côtiers Bretons.*
6. *Jean-Louis Caradec observe que l'extension des friches dans les fonds de vallée favorise le développement de la population de Sangliers et s'interroge sur la gestion à mettre en place.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Jean-Louis Buannic indique que cette étude résulte d'une demande des communes du pays Bigouden Sud rencontrées suite à la sécheresse de 2022. A ce stade aucune décision n'est actée. Le déplacement de la prise d'eau a permis d'augmenter le volume stocké de 350 000 m³ tout en préservant un débit réservé de 148 l/s en période estivale.*
5. *Samuel Guichard précise que l'expérimentation proposée se limite à un petit tronçon de la rivière de Pont-l'Abbé particulièrement incisé suite à l'effacement d'un obstacle à la continuité écologique.*

6. *Thomas Picheral explique que les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) animées par OUESCO visent, entre autres, à maintenir des espaces ouverts pour préserver la mosaïque d'habitats des fonds de vallée.*

Philippe Stephan précise que la déprise agricole des fonds de vallée est corrélée au recul de l'élevage bovin. Il est précisé que les friches ne permettent pas d'exporter la matière organique.

3 – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA CCPBS ET OUESCO POUR L'ANIMATION ET LES TRAVAUX BOCAGERS SUR LE PERIMETRE DE PROTECTION DE LA PRISE D'EAU DU MOULIN NEUF

Éric Jousseau rappelle le contexte :

- La CCPBS et OUESCO partagent le même intérêt à densifier le maillage bocager dans le périmètre de protection de la prise d'eau du Moulin Neuf.
- Le dispositif Breizh Bocage porté par OUESCO ne peut pas être déployé sur ce périmètre en raison des prescriptions d'édification de talus-haies et de talus définies par l'arrêté préfectoral du 15 juin 2009, modifié par l'arrêté préfectoral du 24 février 2024.
- L'accord de territoire du bassin de l'Ouest-Cornouaille permet de mobiliser des aides financières pour créer des talus-haies en amont du Moulin Neuf.

Éric Jousseau propose que la CCPBS transfère à OUESCO la maîtrise d'ouvrage pour l'animation et la réalisation des travaux bocagers sur le périmètre de protection de la prise d'eau du Moulin Neuf à OUESCO sur la période 2026-2028.

Éric Jousseau porte à la connaissance des membres du comité syndical les termes du projet de convention corédigé avec la CCPBS. Pour sécuriser la trésorerie du syndicat, il est précisé que la CCPBS versera chaque année une avance de 70 % du montant prévisionnel des dépenses annuelles.

Le comité syndical approuve à l'unanimité les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et autorise le Président à signer le document.

4 – CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT DE TECHNICIEN BOCAGE A TEMPS COMPLET

Considérant le transfert de maîtrise d'ouvrage adopté au point 3, Éric Jousseau propose :

- au 31 décembre 2025, de supprimer le poste non permanent de « technicien Breizh-Bocage et assistant administratif » créé le 1^{er} janvier 2023 en application de la délibération adoptée le 28 novembre 2022,
- au 1^{er} janvier 2026, de créer un emploi non permanent de catégorie B, à temps complet de « technicien bocage » afin d'animer le projet bocager du bassin de l'Ouest-Cornouaille.

Éric Jousseau présente la fiche de poste et son plan de financement. Il est précisé que la création de ce poste n'induit aucun coût supplémentaire pour le syndicat.

Observations des membres du comité syndical :

1. *Jean-Paul Cozien explique que QBO reste ouvert à la poursuite du travail en commun sur la structuration d'une filière bois énergie à l'échelle de la Cornouaille et s'engage à échanger sur ce point avec Thomas Ferec, vice-président chargé de la transition énergétique à QBO.*

2. *Philippe Stephan demande s'il est possible de recruter un agent de catégorie C.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Éric Jousseau précise que les missions demandées correspondent à un emploi de catégorie B.*

Le comité syndical décide à l'unanimité de supprimer le poste de technicien Breizh-Bocage et assistant administratif et de créer un poste non permanent de technicien bocage à temps complet.

5 – CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ASSISTANT ADMINISTRATIF / CHARGE DE COMMUNICATION A TEMPS NON COMPLET

Considérant la suppression du poste de « technicien Breizh-Bocage et assistant administratif » décidée au point 4 et les besoins en moyens humains du syndicat pour développer sa stratégie de communication, Éric Jousseau propose à l'assemblée délibérante de créer un emploi non permanent de catégorie B à temps non complet (80%) d'assistant administratif et chargé de communication.

Éric Jousseau présente la fiche de poste et son plan de financement. Il est précisé que le poste sera intégralement éligible aux aides de l'accord de territoire. A ce stade le prévisionnel budgétaire prévoit une évolution du reste à charge annuel de 8 800 € à 19 200 €.

Observations des membres du comité syndical :

1. *Bruno Burel indique qu'il sera difficile de trouver une personne compétente sur l'ensemble des missions.*

Le comité syndical décide à l'unanimité de créer un poste non permanent d'assistant administratif et chargé de communication à temps complet.

6 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Considérant l'évolution de l'organisation de la cellule technique du syndicat, Éric Jousseau propose de mettre à jour le tableau des emplois. Les modifications proposées portent sur :

- L'emploi permanent « animateur milieux aquatiques » : évolution de l'intitulé en « coordinateur technique et technicien milieu aquatique », extension du cadre d'emploi aux agents de catégorie A, fixation du grade maximum au grade Ingénieur.
- L'emploi permanent « animateur milieux littoraux » : évolution de l'intitulé en « technicien SAGE et suivi de la qualité de l'eau »
- L'emploi permanent « animateur agricole » : évolution de l'intitulé en « technicien agro-environnement »
- La suppression de l'emploi non permanent « technicien Breizh-Bocage – assistant administratif »
- L'ajout de l'emploi non permanent de « chargé de mission captages prioritaires »
- La création d'emploi non permanent de « technicien bocage » à compter du 1^{er} janvier 2026
- La création d'emploi non permanent d'assistant administratif et chargé de communication à compter du 1^{er} janvier 2026

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver la mise à jour du tableau des emplois.

6 – MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT COMPTABLE

Considérant la participation financière de OUESCO aux travaux d'aménagement des bureaux de la Maison de la Baie d'Audierne, il convient d'ajouter une catégorie à la liste des biens amortissables. Éric Jousseau propose de fixer la durée d'amortissement des « travaux sur bien immobilier » à 5 ans.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'abroger la délibération du 14 décembre 2023 et adopte à l'unanimité les modalités d'amortissement proposées par le Président.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Éric Jousseau annonce le lancement de l'étude architecturale de la Maison de la Baie d'Audierne. L'étude est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral en lien étroit avec les communautés de communes et OUESCO.

M. le Président lève la séance à 16h15.

Éric Jousseau
Président du Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

